

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Thierry Piguet, intitulée: «Moins de marketing et plus d'actions (solidarité)».

TEXTE DE LA QUESTION

La plaquette «Genève, ville solidaire» est, certes, d'une belle façon: fiches, texte en couleur et images, et digne des moyens de communication de grandes sociétés économiques, mais est-ce la vocation de la Ville de Genève de rivaliser avec ces aspects purement marketing?

Combien cela a-t-il coûté, au total, pour imaginer, réaliser, expédier cette plaquette et pour quelle visibilité?

En plus général, quels sont les coûts des publications visant à la solidarité et ne pourrait-on pas diminuer de moitié les coûts de communication au profit d'actions sur le terrain?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'instar de la Confédération, du Canton de Genève et d'autres villes suisses ou étrangères disposant de plaquettes ou de sites internet, le Conseil administratif a estimé nécessaire de doter la Ville de Genève d'un support de présentation qui puisse se décliner en fonction du public intéressé (citoyens, villes suisses ou étrangères, associations, politiques, etc.).

A plusieurs reprises, d'ailleurs, ces dernières années, la commission des finances du Conseil municipal a interrogé le Conseil administratif sur sa politique de financement en matière de coopération au développement.

Ladite commission, lors de l'examen des comptes 2004, a demandé au Conseil administratif d'élaborer un document de présentation des actions menées par la Délégation à la coopération, mettant en particulier en évidence les critères selon lesquels les projets sont sélectionnés.

Pour des raisons d'économie, ce support d'information a été conçu de manière à être mis à jour à moindres frais. La brochure grise peut être utilisée seule et/ou complétée par des fiches de présentation d'actions sur le terrain, qui s'insèrent dans une fourre cartonnée de présentation.

Le coût total pour la création, la réalisation et l'impression de 1000 exemplaires de la plaquette s'est élevé à 46 000 francs. Il est envisagé de réactualiser

la brochure grise au début de chaque législature, ce qui représenterait un coût d'environ 3,50 francs par brochure. Quant aux fiches projets, il a été prévu de les compléter par deux ou trois fiches par année pour un montant de 0,95 franc la fiche.

A ce jour, 600 exemplaires de la plaquette ont été distribués. Elle a notamment été envoyée aux conseillers municipaux de la Ville de Genève, aux sept conseillers d'Etat, à toutes les mairies des communes genevoises, à nos associations partenaires, aux médias genevois et distribuée lors de réunions ou manifestations publiques auxquelles la Ville de Genève participe. Elle est également diffusée par les cinq magistrats lorsqu'ils se déplacent à l'étranger dans le cadre de congrès ou de visites officielles.

Pour conclure, la réalisation de ce document répond à une demande du Conseil municipal et donne toute l'information sur l'affectation des crédits votés pour la coopération au développement et l'aide humanitaire, ce conformément au chapitre 7, article 10, du règlement municipal en la matière dont le texte est le suivant: «Dans le cadre du présent règlement, la Ville de Genève déploie un effort particulier d'information à la population genevoise.» Enfin, il s'agit de la seule publication en la matière et le Conseil administratif envisage de la proposer également en version électronique afin de pouvoir diffuser encore plus largement l'information.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 23 août 2006.